

En Bref

Besoin d'information:

A savoir :



Les propriétaires disposant d'une installation d'Assainissement Non Collectif ne sont pas soumis :

- aux redevances perçues par les communes pour l'assainissement collectif auprès des usagers raccordés aux réseaux de collecte (un ménage consommant 120 m³ et raccordé paie chaque année en moyenne près de 200 € à ce titre)*
- Au raccordement au réseau public et à sa maintenance dont le coût peut parfois approcher le coût d'une installation d'Assainissement Non Collectif.*

Question générale sur l'assainissement autonome, rendez vous sur <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr>

Connectez vous sur le site : www.caussesaignoualcevennes.com
Retrouvez le règlement et diverses informations sur votre SPANC



Regard de répartition

L'assainissement autonome est une solution à part entière!



Filière d'infiltration pour sortie d'un bac à graisse



Regard de répartition de niveau



Filière de traitement des eaux ménagères dans le cas de toilettes sèches

SPANC

SPANC
Communauté de Communes Causses
Aigoual Cévennes Terres Solidaires

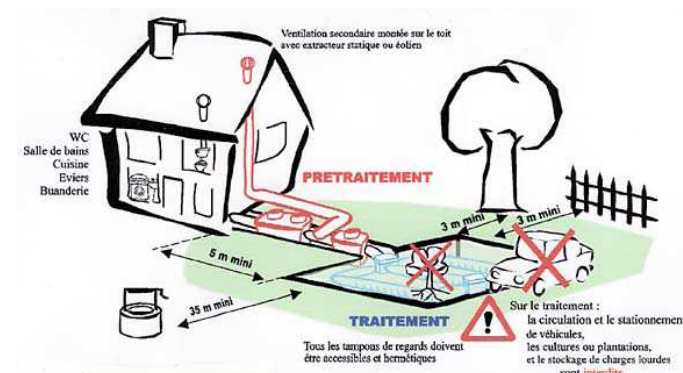


Tranchées d'infiltration



Lit d'épandage

**Service Public
d'Assainissement
Non Collectif**



**Aigoual
Causses Cévennes**
Terres Solidaires

Pour toutes questions concernant votre installation d'assainissement autonome, appelez le SPANC CACTS

(Ligne directe) : 04 67 82 17 73

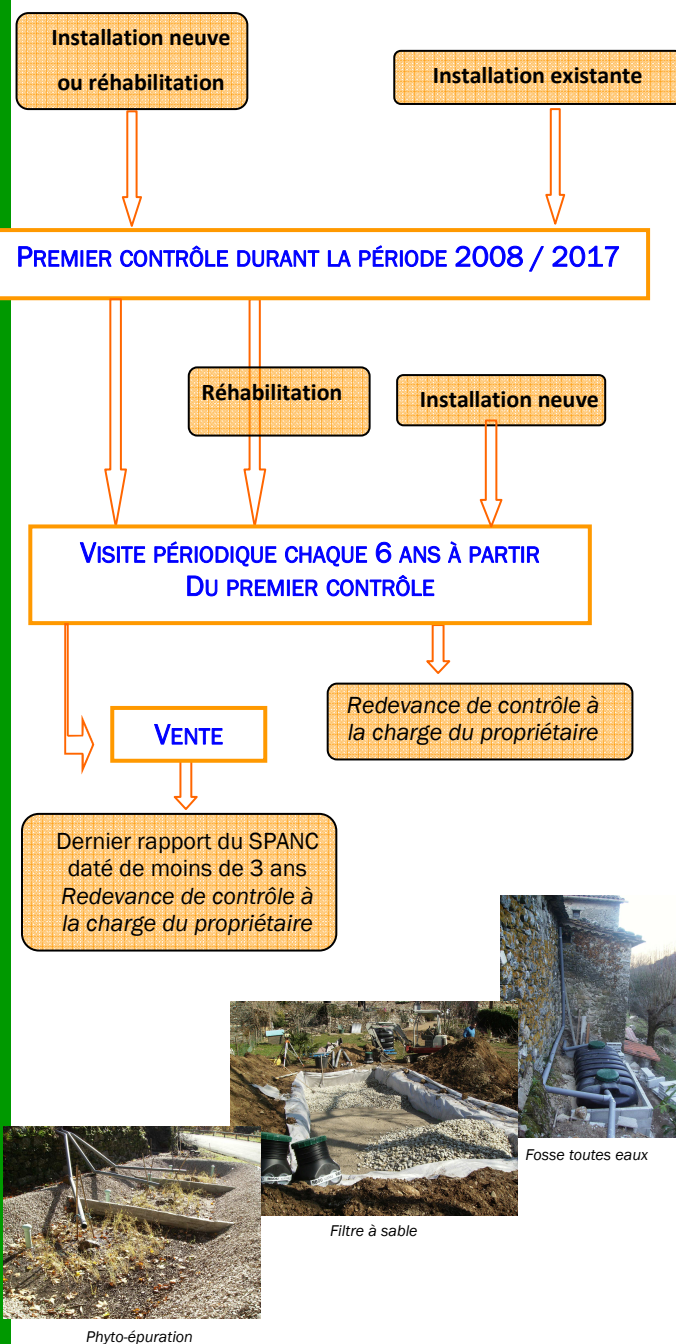
(Standard) : 04 67 82 73 79

: 06 71 97 42 01

n.jeanjean@cac-ts.fr / b.legrand@cac-ts.fr

**Aigoual
Causses Cévennes**
Terres Solidaires

Fonctionnement du SPANC :



Le rôle du SPANC

Les missions du SPANC :

- * **Conseiller** sur l'ensemble des démarches à entreprendre (constructions neuves, réhabilitations, entretien...).
- * **Contrôler** les ouvrages neufs ou réhabilités. Le SPANC sera à vos cotés pour vous aider et vous guider dans vos projets.
- * **Surveiller** le bon fonctionnement des ouvrages existants. Cette mission consiste à vérifier, avec vous, votre installation pour faire le point sur son fonctionnement, son entretien et son incidence éventuelle sur le milieu naturel.

N'oubliez pas notre principal objectif est de réduire ensemble les pollutions diffuses afin de préserver l'environnement et garantir le bon état écologique et sanitaire de nos lieux de vie.

La redevance

Les usagers d'une installation d'assainissement non collectif doivent s'acquitter d'une redevance particulière destinée à financer les charges du SPANC.

Ils contribuent au financement du SPANC pour service rendu par une redevance assainissement non collectif pour le contrôle au titre des compétences obligatoires (art. R 2224-19 et suivants du code général des collectivités territoriales).

TARIF de la redevance SPANC

ANC	Logement	Propriétaire	Redevance	
1	1	1	160 €	valable 6 ans
1	L	1	$160 + (80 * [L-1])$	valable 6 ans
1	L	X	$160 + (80 * [L-1])$	valable 6 ans
X	1	1	$160 * ANC$	valable 6 ans
X	L	1	$(160 * ANC) + (80 * [L-1])$	valable 6 ans
CAS D'UN CAMPING (E=nombre d'emplacement)			$(160 * ANC) + (11 * E)$	valable 6 ans
diagnostic de vente			214 €	valable 3 ans
diagnostic de vente dans le cas où le rapport de visite date de plus de 3 ans			214 €	valable 3 ans
instruction d'un projet de réhabilitation jamais diagnostiqué			160 €	valable 6 ans
instruction projet neuf (phase conception/implantation)			107 €	valable 6 ans
instruction projet neuf (phase bonne exécution)			107 €	

L = logement P = propriétaire

X

cas d'un regroupement de propriétaires du type ASL / Syndicat / Copropriété

La redevance est demandé une fois pour une période de 6 ans (sauf dans le cas de la vente).

Vous pouvez vous rapprocher de la trésorerie du Vigan afin de payer la redevance en plusieurs fois.